



Règlement des séminaires NAET

1. Nous n'acceptons que les inscriptions en provenance de praticiens de santé en exercice. Merci de joindre une copie de vos certificats ou diplômes avec la fiche d'inscription. Tout dossier ne comprenant pas la copie des diplômes sera inévitablement rejeté.
2. Les inscriptions doivent être reçues au minimum un mois avant la date du séminaire, accompagnées du règlement.
3. Nous ne pouvons pas accepter d'inscriptions par téléphone.. Vous pouvez faxer la fiche d'inscription dûment remplie au : 33 (0) 450 10 92 38, uniquement pour les règlements par carte bancaire. Les inscriptions par chèque (de la zone Euro uniquement) doivent être adressées en même temps que le règlement. Merci de ne pas envoyer de chèques seuls.
4. Nous nous réservons le droit de rejeter toute inscription.
5. Conditions d'annulation :
 - Merci de ne pas vous inscrire si vous n'êtes pas sûr d'être présent.
 - Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat.
 - Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
 - Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 pour cent du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.
6. Un certificat de formation sera remis à tout participant professionnel de santé, pour autant que cette personne ait suivi l'intégralité du séminaire, et satisfait à une épreuve de contrôle pratique et un test écrit.
7. La Certification complète NAET est obtenue après la participation au « séminaire de formation initiale » ainsi qu'au « séminaire de perfectionnement » dans l'espace d'une année. Si davantage de temps s'est écoulé, il est demandé au praticien de participer de nouveau au « séminaire de formation initiale », pour un prix réduit, avant de suivre le « séminaire de perfectionnement.
Il n'est toutefois pas nécessaire d'obtenir la certification complète pour pratiquer la méthode.
8. Prière de ne pas utiliser de parfums, eaux de toilettes, après rasage puissant, huiles aromatiques, laque pour cheveux et assimilés, pendant la formation. Cette précaution vise à ne pas incommoder les participants susceptibles d'être allergiques à ces substances.
9. Si vous êtes handicapés, prière de bien vouloir nous contacter avant l'inscription afin que nous puissions organiser au mieux votre participation.
10. Aucun enregistrement audio ou vidéo de la formation n'est autorisé..
11. Le prix du séminaire comprend les déjeuners (buffet), et le manuel de formation. Il n'inclut pas les kits d'allergènes NAET, les outils de stimulation ni les frais de séjour à l'hôtel.

oooooooooooooooooooo